

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 1808

présenté par

M. Ferrand, M. Savary, M. Castaner, M. Grandguillaume, M. Robiliard, M. Tourret, M. Travert,
Mme Untermaier et Mme Valter

ARTICLE 9

I. – À l'alinéa 12, substituer à la première occurrence des mots :

« de la catégorie B »

les mots :

« légers ».

II. – En conséquence, à la fin du même alinéa, substituer à la seconde occurrence des mots :

« de la catégorie B »

les mots :

« des véhicules légers ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.